

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18 DU 17 DECEMBRE 2009

**Secrétaire de séance** : René RAUD

Yvon LE BRAS et Rémi LE BERRE, absents, ont donné pouvoir respectivement à Julien POUPON et à Jean-Louis VIGNON.

Début de séance à 18h30.

Le compte rendu du conseil n°17 est adopté à l'unanimité.

## **1 Avenant contrat enfance jeunesse**

L'action de la commune en faveur des jeunes de Saint-Urbain peut nous permettre d'obtenir une subvention substantielle de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Pascale CORRE nous présente le dossier qu'elle a monté dans ce but. Le contrat passé avec la MPT de Landerneau a permis l'ouverture et l'animation du foyer des jeunes ouvert aux 11 - 17 ans pendant 27 semaines cette année. La prévision d'ouverture est de 42 semaines en 2010.

En fonction de la fréquentation, la CAF pourrait nous accorder une subvention d'environ 3 100 € pour cette année et d'environ 5 400 € pour l'année prochaine sur un budget total de 10 468 € (2009) et prévisionnel de 18 500 € pour 2010.

Pour obtenir ces subventions, le conseil municipal doit délibérer avant la fin de cette année pour valider l'avenant au contrat "enfance - jeunesse", ce qui nous vaut cette réunion non prévue initialement.

Le conseil vote pour cet avenant à l'unanimité.

## **2 Plan d'accessibilité**

Hervé LE MENS rappelle une partie de la loi sur l'égalité des droits et des chances : les communes doivent établir un plan de mise en accessibilité des espaces publics avant le 23 décembre 2009 pour une mise en œuvre effective en 2015. Pour cela, une commission "accessibilité", émanation de la "commission travaux" a été mise en place. Cinq réunions ont eu lieu entre juin et décembre pour, dans un premier temps, expliquer la loi, puis ensuite mettre en place une méthodologie que nous présente Yvan BRISHOUAL.

C'est cette méthodologie et le diagnostic associé que doit valider le conseil.

Méthodologie :

La commune a été découpée en 6 zones : le bourg (zone 1), le quartier résidentiel de centre bourg (zone 2 - entourant la zone 1), le plateau sportif (zone 3), la résidence rurale (zone 4), les quartiers : Bodan, Balanec, Kerdostin, Kersulec (zone 5) et Trévarn (zone 6).

Chaque zone est décrite suivant 5 critères : le bâti, les parcelles, les espaces publics, la voirie et les espaces verts.

L'accessibilité de chaque zone est caractérisée selon les modes de déplacement : en véhicule, en transport en commun, en vélo, à pied. Pour chaque mode un parcours type est proposé.

Puis, pour chaque mode de déplacement, les difficultés appelées "points rouges" sont relevées et classées. Le diagnostic (relevé et description des points rouges) est effectué pour chaque zone et chaque type de déplacement.

A titre d'exemple, Yvan présente la liste des 25 points rouges de la zone 1 pour les déplacements piétons.

Yvan remercie nominativement tous les participants, élus, bénévoles non élus, animateurs, handicapés qui ont aidé à élaborer ce diagnostic.

L'ensemble des diagnostics devra ensuite être hiérarchisé, chiffré puis décliné en un plan de réalisation étalé dans le temps.

Après avoir précisé qu'il faudra bien séparer le diagnostic et les solutions possibles dans la présentation finale, le conseil valide les travaux présentés à l'unanimité.

### **3 Questions diverses**

Le maire, Jean-Louis VIGNON donne les dernières informations sur le tracto-pelle. La solution de crédit bail a été étudiée mais n'a pas été retenue car elle n'est pas rentable pour la commune (pas de récupération de la TVA).

Il sera acheté - sur le budget "eau" - pour 30 000 € (soit 45 000 € - 15 000 € de reprise de l'ancien) et doit être livré courant janvier.

### **4 Tour de table**

**Bernard CORNEC** signale que la route de Penbran a été enrobée et que les travaux de la résidence rurale sont en cours.

**Nathalie ABIVEN** rappelle le programme de la fête de la St Urbain de samedi prochain et signale qu'un concours de dessins a été initié par le CMJ. Un vote ouvert aura lieu du 21 au 31 décembre.

**Sébastien GALLET** indique que l'enquête publique de modification du PLU s'est terminée le 9 décembre par un avis favorable. Le document final sera transmis à la préfecture et nous pourrons délibérer au prochain conseil.

**Hervé LE MENS** nous informe que l'éclairage du plateau sportif est posé et qu'il fonctionne.

**Adeline POULMARCH** signale que la communauté de communes a élargi ses compétences à la musique.

**Fanch DANTEC** demande ce qu'il advient de la liquidation de la "Tête de l'Art". Le maire répond que cela ne concerne que le fond de commerce.

**Jean-Louis VIGNON** nous informe d'une prochaine réunion des "maires du sud" pour faire une demande à ERDF afin de connaître les abonnés qui risquent de subir des coupures électriques de délestage du réseau.

Fin du conseil à 20 heures.